

### **Discours Patrick TRILLON – Amiens 2010**

*(Seul le discours prononcé fait foi)*

Madame la conseillère du Ministre,  
Mesdames et Messieurs les Présidents,  
Mesdames et Messieurs les élus,  
Mesdames, Messieurs,  
Chers amis,

#### ***(LMA – Regroupement de l'offre-contractualisation)***

« Regrouper l'offre pour faire face à la volatilité des prix » Un thème d'actualité, en France avec le projet de loi de modernisation de l'agriculture. Et, je le remarque, à travers les premiers mots du nouveau commissaire à l'agriculture, M. Dacian CIOLOS, qui lors de son audition devant le parlement européen, n'a pas hésité à parler de contractualisation mais aussi d'adaptation des règles européennes de la concurrence et de dérogations éventuelles à discuter avec la Direction générale de la Concurrence pour le secteur agricole.

Ces dérogations au droit de la concurrence en matière agricole me paraissent primordiales. Il y a quelques années, elles s'appelaient « Organisations Communes de Marché » et permettaient, secteur par secteur, de réguler la production. Sans forcément vouloir revenir à l'ancien système, nous devons aujourd'hui avoir en tête de réguler la production en fonction de la demande.

Pour cela, si ce n'est plus la puissance publique qui le fait – et je parle là du désengagement constant et progressif des politiques européens dans la gestion des marchés depuis de nombreuses années – il faut que les professionnels eux-mêmes soient en capacité d'organiser leur marché.

Aujourd'hui, si je dénonce les braderies de prix pratiquées en GMS qui ne permettent pas de couvrir les coûts de production, je risque d'être taxé au nom du droit de la concurrence ! C'est un comble !

Pourtant, nous ne serons jamais en position dominante ou d'abus de position dominante face à nos acheteurs. Qui peut croire que les producteurs imposeront leurs lois à Mr Leclerc ou à Mr Carrefour ? Personne !

Par contre, cette année, toutes les enseignes se sont alignées pour organiser des promotions à 1,49 €/ 10 kg. Toutes, à tour de rôle, ont fait cette même promo qui ne permettait pas de couvrir nos coûts de production, sans parler du travail du metteur en marché et du transporteur qui

devaient être gratuits. Mais là, il n'y a pas d'entente, pas de position dominante. La production, toujours variable d'ajustement.

Ce système n'est pas durable Mme le représentant du Ministre. Les producteurs doivent pouvoir s'organiser pour ne pas vendre en dessous de leurs prix de revient. La contractualisation, que vous souhaitez de vos vœux, doit aussi devenir obligatoire au niveau de la grande distribution, avec des contrats tripartites pour assurer le producteur sur un niveau de vente de son produit, supérieur aux coûts de production.

Une production durable doit avant tout être une production qui permette de dégager un revenu !

Le projet de loi LMA prévoit de favoriser le regroupement de l'offre, de renforcer la contractualisation, parfois en la rendant obligatoire. Ce sont de bonnes initiatives, c'est un travail que je poursuis avec les producteurs de pommes de terre et l'accent mis aujourd'hui sur l'organisation des producteurs livreurs à l'usine Roquette le prouve. De la même manière, Je souhaite que le travail que vient d'entreprendre le CNIPT sur la contractualisation aboutisse.

La contractualisation est une première étape dans la couverture contre les aléas économiques. C'est un outil de stabilisation des marchés et de sécurisation des approvisionnements. Le chantier de la contractualisation, dans les nouveaux termes fixés par la LMA, sera un thème phare du travail des interprofessions pommes de terre en 2010.

Permettez-moi un mot sur l'avenir de la PAC avant de revenir sur nos secteurs : il est primordial d'avoir comme objectif de remettre de la régulation dans les marchés agricoles. Ce n'est pas l'assurance individuelle ou collective qui gèrera le marché, ni le lissage des DPU. Si l'avenir de la PAC passe uniquement par l'assurance et par un DPU, les assureurs qui récupéreront le budget seront surement contents mais c'est la mort de la PAC. La puissance publique européenne doit à nouveau s'engager dans la voie de la régulation agricole. On a trop vu ce que la dérégulation, en matière financière était capable d'engendrer.

Dans notre secteur, la non régulation globale des productions se traduirait par encore plus de volatilité des prix et par une fragilisation des exploitations.

### ***(Bilan de santé – DPU conso et secteur féculier)***

Mais, avant de parler de la PAC 2013, il s'agit de mettre en œuvre les décisions du bilan de santé. Et sur ce sujet, les conséquences peuvent être cruciales pour notre secteur.

Très rapidement, je voudrai revenir sur l'attribution de DPU aux surfaces pommes de terre de conservation. Les arbitrages ont été faits, le montant sera de 100 €/ha dans le cadre d'une enveloppe globale de 30 millions avec les autres légumes. Je réaffirme devant vous, Mme le représentant du Ministre, la nécessité de créer des DPU sur les surfaces correspondantes non dotées et non pas de réévaluer des DPU existants. Notre demande est très claire sur ce sujet.

Le second volet concerne la réforme féculé, je veux parler du big bang de l'OCM pour ce secteur en 2012. Sur le découplage des aides à la production et à l'industrie notre demande va être très

claire. Il faut être suffisamment inventif pour trouver les moyens de recoupler les 23 millions d'euros de l'enveloppe globale à la filière, dans le cadre juridique existant.

C'est un défi majeur pour maintenir la filière féculière et les deux usines françaises.

D'autres pays comme l'Allemagne ou le Danemark sont aujourd'hui à la recherche de tels moyens et semblent y parvenir. Ne laissons pas partir les usines.

Avec la volonté politique, nous trouverons les moyens juridiques pour y parvenir, mais le Ministère de l'Agriculture doit afficher clairement son ambition de sauvegarder la filière et de trouver une solution à cette problématique. Ensuite, la contractualisation et l'organisation des producteurs nous permettront d'affronter la concurrence.

Je souhaiterai maintenant aborder nos différents marchés.

### ***(primeur- campagne en chevauchement)***

Concernant la primeur, la campagne que nous venons de vivre a été un véritable désastre au point de vue économique. Que s'est-il passé ? le produit a été banalisé.

Dans les rayons, elle a été mélangée aux pommes de terre de consommation et à aucun moment, son caractère frais sa spécificité n'ont été mis en avant. Les prix de vente ont été catastrophiques et elle n'a jamais pu émerger.

Un vaste chantier s'est ouvert au niveau de l'interprofession pour redéfinir le produit, clarifier l'offre et retrouver un schéma de commercialisation cohérent avec les metteurs en marché et la grande distribution. Une campagne spécifique de communication devrait permettre de renforcer ce redémarrage. J'espère que ce travail portera ses fruits.

Ce phénomène m'interpelle sur un sujet qui risque de nuire à toute la filière si nous n'y prenons pas garde : le chevauchement des campagnes de commercialisation. Aujourd'hui, faute de bien discerner les différents produits, la pomme de terre de consommation peut empêcher le développement de la nouvelle campagne primeur. Un des enjeux de la filière est de bien marquer les différentes saisons de commercialisation pour que les reports d'une campagne ne viennent pas plomber les suivantes. Je souhaite donc ouvrir au sein de la filière et avec l'administration, une réflexion concernant des dates de campagne de commercialisation, en primeur mais aussi pour les pommes de terre de consommation, tout en veillant à ne pas créer de flux d'importations intempestives.

### ***(Segmenter les marchés- développer les marchés \_ logique de réponse à la demande)***

Concernant l'évolution des marchés, je souhaite aussi que nous prenions pleinement conscience de l'évolution de notre métier de producteur. Cette évolution passe par la notion de vente et je voudrai que nous passions d'une logique d'offre agricole à une logique de réponse à la demande. Bien évidemment, cette problématique concerne l'ensemble des acteurs de la filière.

Comment dynamiser l'offre et retrouver de la valeur ajoutée ?

Premièrement, nous devons toujours rechercher à bien segmenter les différents marchés en pomme de terre, et ce, quel que soit le débouché. La stratégie est globale.

Deuxièmement, nous devons essayer de multiplier la demande :

- explorer de nouveaux marchés à l'export tout en confortant les marchés actuels,
- offrir une nouvelle segmentation en magasin, plus proche des nouvelles habitudes de consommation,
- favoriser l'implantation de nouvelles usines en transformation alimentaire, secteur où notre balance commerciale est négative alors que la production est là,
- développer de nouveaux produits à base de fécule de pommes de terre pour conforter nos deux usines françaises grâce à de nouveaux débouchés.

Le développement de nouveaux marchés est un enjeu majeur. Sur ce sujet, permettez-moi, un exemple frappant. Aujourd'hui, les producteurs deviennent des acteurs à part entière du circuit économique, or, le monde politique ne s'engage pas à nos côtés et au contraire, on a vraiment l'impression de nous mettre des bâtons dans les roues.

A l'heure de la croissance verte et du développement durable, les producteurs de la féculerie d'Haussimont dans la Marne ont développés le Gel feu, un retardant pour les feux de forêts à base d'eau et de fécule de pomme de terre. Or, la sécurité civile française préfère utiliser des produits interdits aux USA, à base de phosphates et de ferrocyanures. Qu'en pensez-vous Mme la Conseillère ?

Enfin, pour revenir à notre sujet initial, il faut adapter l'offre à la demande et non l'inverse. La responsabilité des producteurs est grande : nous ne devons pas produire plus que de besoin car la tonne supplémentaire pèse sur tous les marchés. A nous de mieux nous organiser, face à nos acheteurs, pour produire en fonction de la demande et en tirer un juste revenu.

Pour le producteur, c'est l'abondance collective qui crée un problème, pas la pénurie. C'est pourquoi une politique et une organisation basée sur la contractualisation doivent être vraiment étudiées. Et je me demande s'il ne faut pas que la contractualisation devienne obligatoire pour tous les segments de marchés en pomme de terre ?

Aujourd'hui, une nouvelle campagne se prépare. Celle que nous venons de vivre a été très dure pour bien des producteurs. Cette année encore plus que les autres, ne plantons pas si nous n'avons pas de débouchés sûrs.

L'application de cette simple règle permettrait une baisse de plus de 10% de nos emblavements. Or malgré ce raisonnement économique que chacun partage, le risque est grand que nos emblavements ne baissent pas.

La prochaine campagne ne doit pas être pire pour les producteurs de pommes de terre ! Nous sommes tous responsables.

***(Améliorer notre compétitivité)***

Aujourd'hui, quelques mesures simples permettraient aux entreprises agricoles et alimentaires de gagner en compétitivité. Souvent d'ailleurs, ces mesures font l'objet de demandes depuis plusieurs années mais n'ont jamais réellement abouties. Je souhaite que cette année, ces chantiers soient non seulement ré-ouverts mais trouvent une conclusion favorable :

Le dossier sanitaire et maladie de quarantaine : notre filière a toujours été en avance sur ce dossier. Aujourd'hui, chaque cas de destruction coûte les yeux de la tête à la filière et à l'administration. Il est plus que temps de trouver une solution pérenne à ce sujet pour limiter les coûts. De la même manière, les producteurs doivent pouvoir se couvrir en analysant leur auto-production de plant ou leur plant certifié provenant de pays à risque de manière simple, peu coûteuse et efficace. Une politique de prévention doit être réellement mise en oeuvre, avec les moyens financiers adéquats. Il en va du devenir du territoire national mais aussi de nos budgets de fonctionnement. Sur les maladies de quarantaine, Mme la conseillère, j'attends de l'Etat des engagements sonnants et réverbérants, en accord avec notre convention.

Deuxième sujet : les distorsions de concurrence au niveau de la production. Nous sommes en Europe, il est anormal que les conditions de transport routiers ne soient pas harmonisées, comme il est anormal qu'on puisse utiliser du fipronil en Allemagne contre le taupin et pas en France . Les pommes de terre roulent aux Pays-Bas dans des camions chargés à 50 tonnes, en Belgique, dans des camions chargés à 44 tonnes. Tous les facteurs de compétitivité doivent faire l'objet d'effort de la part du gouvernement pour que nos usines puissent vraiment être en mesure de lutter à armes égales avec les pays voisins.

Troisième sujet : l'adéquation entre les cotations officielles et les transactions. Il faut améliorer notre pertinence en prenant en compte de nouveaux critères commerciaux : destination, qualité, lavalabilité, calibres et normalisation sont des critères qui doivent être étudiés pour aboutir à une nouvelle grille de cotation en phase avec l'évolution du marché. Ce débat devra être ouvert dans le cadre de FranceAgrimer, avec l'ensemble des interlocuteurs de la filière.

Au final, Mme la conseillère, nous avons du travail à faire ensemble. Mais j'aimerais surtout que cette année, nous aboutissions. Je vous donne rendez-vous dans un an. D'ici là, je souhaite que nous ayons résolu le problème du soutien à la filière féculière. C'est l'enjeu majeur de la pomme de terre en France d'ici 2013.

Je vous remercie

Patrick TRILLON